

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le mardi 10 août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

### Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, THIBAUT Marie-Françoise, d'HAUTEFEUILLE Omblin, LERICHE Thierry, DUPUIS Jean-Marc, DOMET Loïc

### Etaient Absents excusés

MABILLE Dominique donnant pouvoir à HERBETTE Jean-Luc  
RINGEVAL Annie donnant pouvoir à DUPUIS Jean-Marc,  
GIRAUD Ghislain donnant pouvoir à THIBAUT Marie-Françoise  
MOURONVAL Jérôme donnant pouvoir à GALLET Jean-Claude  
CERCLIER Laurent donnant pouvoir à MARDYLA Laurence  
JOURDAIN Régis

### SECRETAIRE DE SEANCE

Madame d'HAUTEFEUILLE Omblin a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### ACHAT D'UN TRACTEUR (10 08 2010 44/082)

Le tracteur de la commune ne fonctionne plus, le montant des réparations est élevé et vu son âge monsieur LEPERS propose d'en acquérir un autre.

Monsieur HERBETTE présente les différents critères de sélection ainsi que différents devis pour un tracteur neuf avec garantie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition des Ets ANSELIN à savoir : un tracteur SAM - 4 roues motrices – cabine- à 19 000 €HT avec un prêt à taux 0 % sur 5 campagnes
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cet achat et à son financement

### CREATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES DANS LA COMMUNE AU LIEU DIT VALLEE DU POIVRE.

#### *Madame d'hautefeuille quitte la séance*

Suite à l'étude lors de la réunion de travail du 29 juillet 2010 ouverte à l'ensemble du conseil municipal au sujet de la réponse faite par Courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2010 de la direction départementale des territoires et de la mer et après la visite des sites de Boves, Crouy Saint Pierre, et Flixecourt, le Conseil Municipal de la commune de Belloy sur Somme rejette la proposition de création d'un site d'enfouissement de déchets inertes de Classe 3 issus du BTP.

Le Motif unanime étant le principe de précaution visant le captage d'eau potable du village. La nappe phréatique alimentant ce captage passe sous le site d'enfouissement envisagé de la vallée du poivre. En effet Une étude hydrologique ne pourra selon le conseil municipal, garantir à long terme la qualité de l'eau de la nappe phréatique, le risque « Zéro » n'existant pas. De plus les normes en matière de contrôle de la qualité de l'eau sont de plus en plus contraignantes et la pollution potentielle de la nappe présenterait un caractère irréversible à court terme mettant en péril la distribution d'eau potable pour le village.

Parmi les autres raisons évoquées confirmant l'avis défavorable, il y a la maîtrise du contrôle d'accès des sites (en particulier suite à la visite du site de Crouy Saint Pierre), les risques et les

nuisances engendrés par la circulation d'un nombre important de camions et la situation elle-même du site ( danger au niveau du carrefour de la Départementale 1001, lieu de pratique de randonnées pédestres ou équestres,...) .

Le conseil municipal reste malgré tout ouvert à ce type de demande, le traitement des déchets étant la préoccupation des élus et des populations, mais en prenant en compte bien sûr les contraintes environnementales associées.

### **ETUDE DES EAUX PLUVIALES**

Monsieur DUPUIS informe que l'étude sera terminée pour le 14 septembre, date de la prochaine réunion avec le SITE et les partenaires.

A ce jour, aucune solution n'est proposée.

Une réunion de travail est prévue le mardi 17 août réunissant l'ensemble du conseil municipal.

### **PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU (10 08 2010 45/082)**

Monsieur AUZOU, employé communal procède aux relevés en dehors de ses horaires de travail. Monsieur le Maire propose de lui attribuer un forfait de 25 heures supplémentaires payé en deux fois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer un forfait de 25 heures supplémentaires à Monsieur AUZOU

Cette dépense sera remboursée par le budget eau.

### **OPERATIONS BRIOCHES**

Comme chaque année, cette opération organisée par l'association des papillons blancs aura lieu le 9 et 10 octobre.

Madame THIBAUT est à la recherche de bénévoles pour mener cette action le samedi 9 octobre matin.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Schéma régional sur les éoliennes  
Monsieur LEPERS procède à la lecture du courrier du préfet du 26 juillet 2010.
- Monsieur LERICHE relance pour la dénomination du terrain de football. Point qui sera étudié lors de la réunion de travail
- Entretien du terrain de football
- Monsieur DOMET, fait état d'une demande d'un riverain pour installer une rambarde rue Louis Pasteur, et changer les ampoules de l'éclairage public pour de plus puissantes.
- Monsieur DOMET pose la question concernant la réponse des services préfectoraux au sujet du chemin face à la salle des fêtes. Il est répondu qu'à l'occasion d'un précédent conseil municipal la réponse avait été apportée par le notaire et le service des hypothèques. Aucune demande complémentaire n'avait été formulée.

La séance est levée à 22 h 15.

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.